

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 9 MAI 2022 À 20 HEURES

Date de la convocation : 29/04/2022

Transmise le : 29/04/2022

Membres élus : 15

en fonction : 15

présents : 14

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, Mme Sylvie BLOTTIN, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, Mme Yveline TEXIER, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absente non excusée : Mme Jamila BARKANI.

Secrétaire de Séance : M. Jacques ROUSSEL.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Création d'adresses,
- Souscription à un crédit,
- Décision Modificative du Budget Communal N°1,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CRÉATION D'ADRESSES.

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que le nouveau propriétaire du 2, Route de Brou rencontre des problèmes de réception de son courrier et de ses livraisons et sollicite le Conseil Municipal afin de remplacer son adresse par une adresse sur la Route Nationale.

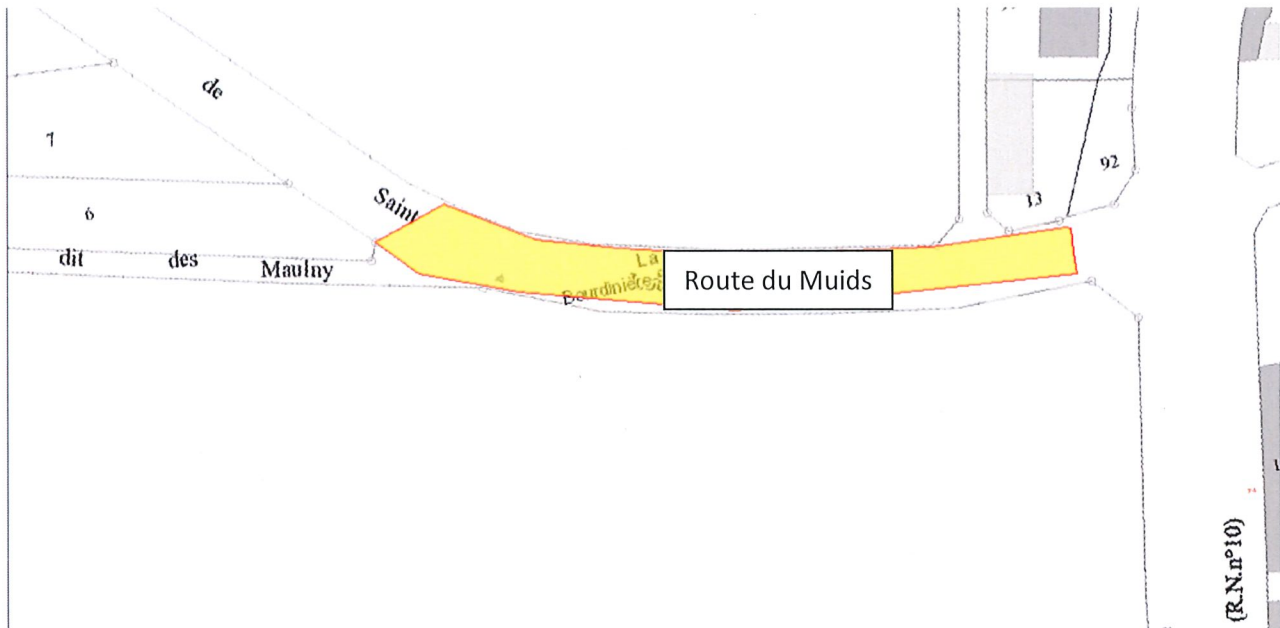
D'autre part, l'EARL MAROQUIN souhaite déplacer son siège social afin de le placer au niveau de leur nouveau hangar et demande aux membres du Conseil d'attribuer un nom à cette voie (sise RD 325-5 depuis le chemin rural N°154, dit de Maulny jusqu'aux feux tricolores de La Bourdinière, telle que présentée sur le plan ci-annexé),

Enfin, suite à une division de terrain, une nouvelle maison sera construite Rue du Château à Chenonville, à laquelle il convient d'attribuer un numéro.

Monsieur le Maire propose ainsi de créer le N° 29 Bis, Route Nationale 10 afin de respecter la numérotation établie ; de créer la Route du Muids et d'attribuer le numéro 7A, Rue du Château à la future habitation de ladite rue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du numéro 29 Bis, Route Nationale 10, en remplacement du 2, Route de Brou,
- **APPROUVE la création de la « Route du Muids »** (sise RD 325-5 depuis le chemin rural N°154, dit de Maulny jusqu'aux feux tricolores de La Bourdinière),
- **APPROUVE** la création du numéro 7A, Rue du Château à Chenonville
- **INDIQUE** qu'ampliation de la présente délibération sera adressée aux administrés concernés, aux services du SDIS, au Conseil Départemental et aux services postaux.



SOUSCRIPTION À UN CRÉDIT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait choisi de solliciter un crédit de 100 000 €, sur une durée de 10 à 15 ans maximum auprès de trois établissements bancaires.

Il s'avère que face à la conjoncture actuelle, au taux d'usure et aux capacités de remboursement de la Commune, il n'est possible de souscrire qu'à hauteur de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de financement proposée par le Crédit Agricole, pour un montant de 50 000 €, à taux fixe de 1.46 % sur 10 ans, représentant une échéance trimestrielle de 1 345.75 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de financement ci-dessus proposée et donne toute latitude à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, compte tenu de la diminution du crédit accordé par rapport aux prévisions inscrites au Budget Primitif, il convient d'ajuster les recettes et dépenses d'investissement.

Il propose à cet effet la décision modificative suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Montant
20	2051 - Concessions et droits similaires	-4 000.00
21	2111 - Terrains nus	-21 500.00
	2131 - Constructions bâtiments publics	-4 000.00
	2135 - Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	-4 000.00
	2138 - Autres constructions	-4 500.00
	2151 - Réseaux de voirie	-12 000.00
TOTAL		-50 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Montant
16	1641 - Emprunts en Euros	-50 000.00
TOTAL		-50 000.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Communal présentée en annexe à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPEL RÉUNION HABITAT : la date est fixée au vendredi 20 Mai 2022 de 14h00 à 16h00 à la Mairie (le camion sera dans la cour et une présentation aura lieu dans la salle des fêtes).

DÉGRADATIONS DE BIENS COMMUNAUX : Monsieur le Maire indique que, la semaine suivant le feu de poubelle à la mare de Saint-Loup, la porte de la boîte à livres, ainsi que les plots situés rue de Messonville ont été arrachés. Une plainte a été déposée, accompagnée d'une demande de dédommagement pour pouvoir remplacer ce matériel. La gendarmerie dispose de nombreux éléments et l'enquête est en cours.

VIDANGES COLLECTIVES : Suite à sa mise en redressement judiciaire, la liquidation judiciaire a été prononcée, et l'agrément préfectoral a été retiré à l'entreprise AVD. Comme convenu lors de la dernière séance, des devis ont été sollicités auprès de 3 vidangeurs agréés : Assainissement André Bertrand à Nogent-le-Rotrou, SVR à Gellainville et SA VALMAT au Coudray au Perche. Cette dernière n'a pas répondu à notre demande. Après étude des devis reçus, c'est l'entreprise AAB qui est retenue pour les vidanges collectives de cette année (inscriptions en septembre).

TRAVAUX 2023 : Il s'avèrera nécessaire d'inscrire des travaux sur le Budget 2023 ; à savoir une traversée de route pour permettre de récupérer de l'eau excédentaire d'un puits afin de remplir la

mare du Temple. D'autre part, un aménagement temporaire a été effectué pour sécuriser le passage devant l'entreprise PASSION PAYSAGE mais la réfection du trottoir sera nécessaire. Ces travaux n'ayant pas été inscrits dans les investissements 2022 et étant subventionnables, seront donc inscrits au Budget 2023.

CHANGEMENT DE COLLÈGE : Des soucis au niveau du Conseil Départemental ont repoussé le rattachement de notre Commune au collège de LUISANT à la rentrée 2023, et non à celle de septembre comme nous l'avions demandé.

ACCUEIL DES PÈLERINS : Les pèlerins du Chemin de Saint Jacques sollicitent régulièrement l'utilisation de la salle polyvalente pour y passer la nuit. Le souci étant que la Mairie n'est souvent informée que tardivement de leur arrivée, qu'il n'y a pas toujours quelqu'un de disponible pour leur remettre les clés, et que leur heure d'arrivée n'est jamais connue avec certitude. De plus, il n'y a pas de commerce sur la commune, ni de possibilité de restauration (repas à prévoir). M. ROUSSEL se propose d'être « référent » pour leur accueil. Cependant, M. DESMOULINS indique que les pèlerins arrivent souvent en journée (donc durant les heures de travail et d'indisponibilité de plusieurs élus) et propose d'envisager l'installation d'une boîte à clé, située à l'extérieur de la Mairie, munie d'un code qui serait changé après chaque utilisation, pour permettre aux pèlerins d'être « en autonomie ». Cette idée sera étudiée.

RÉUNION PUBLIQUE : Dans le cadre des élections législatives, M. Rémi MARTIAL, Maire de Lèves, propose une réunion publique aux habitants le mercredi 18 mai à 18h00 à la salle polyvalente.

CYBERSÉCURITÉ : Les collectivités étant de plus en plus concernées par le piratage, cryptage de données et demande de rançons ; il est proposé de souscrire à une offre proposée par Espace Bureautique pour la sauvegarde et la protection des données de la Mairie, ce que les élus acceptent à l'unanimité.

MARQUISE : Monsieur le Maire et notre agent technique l'ont installée la semaine dernière au-dessus de la porte latérale de l'Église. M. ROUSSEL et M. DESMOULINS se chargeront de mettre en place les carreaux de verre.

TOURS DE GARDE ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : Monsieur le Maire vérifie que les horaires proposés par mail conviennent aux membres du Conseil et les valide.

FERMETURE MAIRIE : La Mairie sera fermée du mercredi 25 au dimanche 29 Mai inclus.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Il est prévu le lundi 27 Juin.

VÉGÉTATION : Monsieur ROUSSEL indique que, comme déjà évoqué lors du dernier Conseil Municipal, la végétation provenant de la maison située à l'angle de la Rue de la Croix Blanche et du cimetière dépasse très fortement sur le domaine public, ce qui rend la visibilité au « Cédez le Passage » quasi nulle et donc la circulation dangereuse. Monsieur DESMOULINS précise également que la présence de fleurs sur les trottoirs oblige les passants à descendre sur la route pour se rendre vers le cimetière. Cette responsabilité étant communale, un courrier sera adressé aux propriétaires afin de leur demander de tailler la végétation en limite de propriété.

PANNEAUX & POTEAUX : Des panneaux sont tombés à Boisvillette, le Conseil Départemental en est informé mais ne les a pas remis en place. Les panneaux d'entrée d'agglomération ont été changés, mais il y a une erreur pour le panneau d'entrée des Bordes (Commune de La Bourdinière placé du côté de Fresnay-le-Comte).

MARES : Des algues sont en train d'envahir les mares communales. M. DESMOULINS essayera de les enlever avec les enfants qui viennent pêcher. Il suffit de les attraper avec une barre métallique.

RADAR PÉDAGOGIQUE : Il est en train de tomber, les services préfectoraux en seront informés pour qu'il soit remis en place.

FIBRE : L'ensemble du réseau est maintenant déployé, il faut maintenant attendre que les opérateurs se positionnent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,



Marc LECOEUR.